

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021

Le vingt-six février 2021, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué le 18 février 2021, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à la Maison du Temps libre, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

M. le Maire déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint, énonce les pouvoirs qui ont été donnés, et désigne la secrétaire de séance.

1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2020

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à la majorité.

2 Installation de Mme Sandra AUJOL comme conseillère municipale

Suite à la démission de Mme Laura STANABADY, Mme Sandra AUJOL est installée comme conseillère municipale.

3 Convention de télérelève GRDF à Dallet – autorisation de signer

GRDF souhaite installer un équipement technique sur le bâtiment de l'ancienne mairie de Dallet lui permettant de développer un système de comptage évolué.

Ce système permet :

- d'améliorer l'efficacité énergétique par la mise à disposition de données de consommation
- d'améliorer la qualité de la facturation (suppression des estimations)

Le conseil municipal autorise, à la majorité, M. le Maire à signer une convention d'hébergement avec GRDF pour l'installation de l'équipement technique, pour une durée initiale de 20 ans, éventuellement renouvelable par période de 4 ans, cette convention pouvant être dénoncée avec un préavis de 6 mois,

Cet hébergement donnera lieu au versement d'une redevance annuelle d'un montant de 50 € HT.

4 Augmentation de la quotité de temps de travail d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint technique, afin d'intégrer des heures effectuées quotidiennement dans la quotité de temps de travail d'un agent.

Poste d'adjoint technique territorial : de 18/35^{ème} à 24.96/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2021

5 Vente des parcelles ZE 837 et ZE 838

Pour finaliser la régularisation d'un dossier, il a été décidé de céder :

- la parcelle cadastrée ZE 837 d'une superficie de 65 m² y compris le mur bordant cette parcelle à M. et Mme Vincent et Céline Chanet pour la somme de 15 €
- la parcelle cadastrée ZE 838 d'une superficie de 57 m² y compris le mur bordant cette parcelle à Mme Jacoba PLOEG pour la somme de 15 €.

- de confier la rédaction des actes authentiques à Me Xavier ROUX, notaire à Pont du Château, 1 place de la République, et de préciser dans l'acte de vente que chaque acquéreur s'engage à entretenir sa parcelle de terrain et à crépir et entretenir le mur.
- de prendre en charge les frais d'actes notariés (250 € par parcelle) au vu des désagréments subis par les propriétaires.

Cette décision est adoptée à la majorité.

6 Renouvellement de la convention VIGIFONCIER avec la SAFER

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, de renouveler la convention VIGIFONCIER avec la SAFER, arrivée à échéance le 31/12/2020.

L'objectif de cette convention est de permettre à la collectivité :

- d'être informée de toutes les déclarations d'intention d'aliéner portées à connaissance de la SAFER,
- de connaître les appels à candidature publiés par la SAFER,
- être alertée des projets de mutation,
- disposer d'un référentiel foncier de prix grâce à l'historisation des ventes sur plusieurs années,
- appréhender l'évolution du marché foncier rural,
- se porter candidate à l'amiable ou en lieu et place de l'acquéreur notifié par l'exercice du droit de préemption de la SAFER.

L'abonnement à cette convention de veille foncière s'élève à 250 € HT par an.

7 Rétrocession de la voirie, des réseaux et des espaces communs du lotissement Les Noyers à Mezel

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, de reprendre la voirie, les réseaux et les espaces communs (parcelle AK 548 – 1 094 m²) du lotissement Les Noyers à Mezel, et d'intégrer cette parcelle dans le domaine public communal.

8 Décision concernant l'acquisition du château médiéval de Mezel

Billom-communauté a sollicité la commune de Mur sur Allier pour l'acquisition du château médiéval de Mezel.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce contre l'acquisition du château médiéval de Mezel.

9 Dénomination des commissions municipales

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de renommer la commission « Vie locale, culture, sport » en commission « Associations, sports, animation culturelle et communication »
- d'ajouter dans la délégation du 4^{ème} adjoint « Communication, numérique et conciergerie ».

10 Budget principal : approbation du Compte de gestion 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et correspond au compte administratif tenu par la collectivité.

11 Budget principal : approbation du compte administratif 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1°) prend acte du compte administratif 2020,
- 2°) arrête le résultat définitif tel que résumé ci-dessous.

| COMMUNE DE MUR SUR ALLIER - CA 2020 | | | | | | |
|-------------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| Libellé | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | RESULTAT DE CLOTURE | |
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés 2019 | | 295 224,47 | 557 169,54 | | 557 169,54 | 295 224,47 |
| Opérations de l'exercice | 2 090 534,73 | 2 539 923,82 | 1 388 397,64 | 1 119 932,60 | 3 478 932,37 | 3 659 856,42 |
| Résultats 2020 | 2 090 534,73 | 2 835 148,29 | 1 945 567,18 | 1 119 932,60 | 4 036 101,91 | 3 955 080,89 |
| Soit | | 744 613,56 | 825 634,58 | | 81 021,02 | |
| Restes à réaliser 2020 | | | 160 500,00 | 313 596,00 | 160 500,00 | 313 596,00 |
| Résultats corrigés | 2 090 534,73 | 2 835 148,29 | 2 106 067,18 | 1 433 528,60 | 4 196 601,91 | 4 268 676,89 |
| Soit | | 744 613,56 | 672 538,58 | | | 72 074,98 |

12 Budget principal : affectation des résultats 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, constate les résultats suivants :

- * section de fonctionnement : un excédent de clôture744 613.56 €
- * section d'investissement : un déficit de clôture825 634.58 €

Et affecte le résultat d'exploitation comme suit :

- * en recettes de fonctionnement au compte 002 :72 074.98 €
- * en recettes d'investissement au compte 1068 :672 538.58 €
- * en dépenses d'investissement au compte 001 :825 634.58 €

13 Questions diverses

* Motion de soutien « Pour que vive la ligne ferroviaire AUBRAC » : la motion est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

* Travaux de la salle polyvalente à Dallet : dans le cadre de l'instruction de la demande de subvention, la Région AURA a demandé d'apporter quelques modifications aux délibérations adoptées lors de la séance du 18 décembre 2020 :

- une délibération détaillant l'ajustement du marché de travaux et précisant le coût estimatif du projet, qui est ramené, du fait de l'abandon de l'extension à 272 022.64 € HT (hors honoraires).

- une délibération pour une nouvelle demande de subvention au titre du dispositif Bourg-centre avec approbation du nouveau plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses : Coût total : 305 148.40 € HT

Recettes :

-DETR 2019 (45%).....137 316.78 €

-Région 2020-2021 :61 029.68 €

TOTAL : 198 346.46 €

Autofinancement (35%) : 106 801.94 € HT

Ces deux délibérations sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

* Les réponses aux questions écrites posées par la liste minoritaire ont été apportées.

* La présentation du logiciel d'inscription aux services cantine, péri et extrascolaire prévu à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 a été effectuée.

Fait à Mur sur Allier le 1^{er} mars 2021,

Le Maire,

Jean DELAUGERRE